

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAGLAN**

Nombre de conseillers	-	DELIBERATION 024 -04-2026
- en exercice	15	Séance du mardi 28 avril 2026 à 18 heures 30
- présents	12	
- votants	14	Le conseil municipal de cette commune, régulièrement
- Pour	14	convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en
- Contre	0	session ordinaire à la mairie de DAGLAN
- Abstention	0	sous la présidence de Pascal DUSSOL Maire

Date de convocation : **21 avril 2026**

PRÉSENTS: DUSSOL Pascal, VASSEUR Marie, CABIANCA Thierry, LAPOUGE Maurice, MARCHAL Michel, LOMBARD Philippe, SIMON Moeata, LECLERCQ Déborah, BOUSQUET Philippe, SWENDRA Bertrand, VERNET Thierry, LOUBIÈRES BEYNEY Marie-Thérèse conseillers municipaux

PROCURATIONS : Dominique MAURY à Marie-Hélène VASSEUR
Karine PICADOU à Pascal DUSSOL

ABSENT EXCUSÉ : Emilie RIVAILLÉ CHARBONNIER

Marie-Thérèse LOUBIÈRES BEYNEY est élue secrétaire de séance.

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS PLEIN

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-21 et L332-8 3°

Sur le rapport de Monsieur Le Maire et après avoir délibéré ;

DECIDE

- La création à compter du 1^{er} juin d'un emploi permanent d'un agent technique en charge dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie C à temps complet pour 35 heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an, renouvelable.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier d'une expérience en parc et jardin et avoir des notions en petite maçonnerie et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à

AR Prefecture024-212401509-20260428-41_2026-DE
Reçu le 06/05/2026

exercer assimilées à un emploi de catégorie C2, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICES (Nombre heures)	FONCTIONS
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Agent de l'agence postale communale	C	1	1	17h30	Chargée d'accueil Agence Postale Communale
Adjoint administratif	C	1	1	35h00	Secrétaire de mairie
TOTAL		2	2		
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	35h00	Agent de maitrise
Adjoint technique	C	1	1	28h00	Agent cantine scolaire
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe contractuel	C	1	1	28h00	Agent polyvalent des écoles et entretien
Adjoint technique contractuel	C	1	1	35h00	Agent d'entretien
TOTAL		4	4		

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Daglan, le 28 avril 2026

Le Maire,

La Secrétaire,



Certifiée exécutoire

Reçue en Sous-Préfecture le :

Publiée le:

Le Maire,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux, ainsi que sur l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son envoi au représentant de l'État.